

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION À
MONSIEUR BERTRAND GERARDI POUR LA
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL DU MARDI 16 AOÛT 2022**

DGS - Commerce/Agriculture/Haut
débit
Numéro : 2022-A-128

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la réunion de la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 16 août 2022, chargée d'examiner le dossier de la SCI ANGELA (création d'un magasin CASH PISCINE) et le dossier de société IMOCOMPARK (enseigne MAXI ZOO).

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Bertrand GERARDI pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême chargé du schéma de cohérence territoriale applicable sur le territoire des communes de Champniers et de Soyaux, à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 16 août 2022,

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Bertrand GERARDI, conseiller délégué membre du bureau de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 16 août 2022.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Bertrand GERARDI et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le **12 JUIL. 2022**

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **15 JUIL. 2022**
Publié ou notifié,
Le **15 JUIL. 2022**